DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie.

Présents : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, Julien CHALAYE, Patricia BEYSSON, Frédéric ANGOT, Annie MEUNIER, Pierrette MEYER, Frédéric DARRIBAU, Marie-Christine ANDRIEU, Bernard SCULFORT, Mirelle FARESSE, Pascal MARCHESINI, Katia VESSIOT.

Secrétaire de séance : Marie-Christine ANDRIEU

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2020

Mme le Maire remercie tous les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

1 FORMATION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES – Désignation des délégués Titulaires et Suppléants

Le Conseil, à l'unanimité, désigne par vote à bulletin secret, à la majorité absolue, les membres titulaires et suppléants parmi les membres du Conseil, à savoir :

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
Siège : Camaret
1 Titulaire : Patricia LISPAL
1 Suppléant : Marie-Christine ANDRIEU

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Les titulaires et suppléants sont donc élus avec 15 voix (quinze).

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
Siège : Camaret
1 Titulaire : Isabelle DALADIER
1 Suppléant : Patricia LISPAL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Les titulaires et suppléants sont donc élus avec 15 voix (quinze).

2 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Conseil, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

TITULAIRES

1. Madame Patricia LISPAL – 127 Chemin du Plan de Dieu – 84850 TRAVAILLAN
2. Monsieur Cyril BRUSCOLINI – 78 Chemin du Badafier – 84850 TRAVAILLAN
3. Monsieur Gilles GASQ – 668 Chemin du Plan de Dieu – 84850 TRAVAILLAN
4. Monsieur Julien CHALAYE – 188 Chemin de Sainte Cécile – 84850 TRAVAILLAN
5. Madame Patricia BEYSSON – 11 Place Jean Moulin – 84850 TRAVAILLAN
6. Monsieur Frédéric DARRIBAU – 43 Chemin de la Grande Draille – 84850 TRAVAILLAN
7. Monsieur Laurent DUESO – Chemin des Muletiers – 84850 TRAVAILLAN (Artisan carreleur)
8. Monsieur Jean-Louis LATOUR – Domaine des Caboits – 72 Avenue Charles de Gaulle – 84850 CAMARET (Hors commune)
9. Monsieur Gérard BEYSSON – Le Village – 84850 TRAVAILLAN
10. Monsieur Frédéric ANGOT – 1125 Route de Cairanne – 84850 TRAVAILLAN
11. Madame Annie MEUNIER – 549 Chemin Saint Jean – 84850 TRAVAILLAN
12. Madame Pierrette MEYER – 1168 Chemin du Badafier – 84850 TRAVAILLAN

SUPPLEANTS

1. Madame Marie-Christine ANDRIEU – Le Vieux Travaillan – 84850 TRAVAILLAN
2. Monsieur Bernard SCULFORT – 617 Route de Cairanne – 84850 TRAVAILLAN
3. Madame Mireille FARESSE – 105 Chemin du Badafier – 84850 TRAVAILLAN
4. Monsieur Pascal MARCHESINI – 242 Route de Vaison – 84850 TRAVAILLAN
5. Madame Katia VESSIOT – 191 Chemin de Sainte Cécile – 84850 TRAVAILLAN
6. Monsieur Daniel GUILLON – Vieux Travaillan – 84850 TRAVAILLAN
7. Monsieur Hugues MEFFRE – Domaine du Bois des Dames – 84150 VIOLES (Hors commune)
8. Monsieur Jean Pierre LACQUEMANNE – Route de Cairanne – 84850 TRAVAILLAN
9. Monsieur Bruno LEBON – Le Quartier Sud – 84850 TRAVAILLAN
10. Monsieur Yvon GRAS – Le Petit Moulin – Route de Camaret – 84850 TRAVAILLAN
11. Monsieur Alain AUBERT – Domaine du Grand Retour – 84850 TRAVAILLAN
12. Monsieur David MARTIN – 633 Chemin du Plan de Dieu – 84850 TRAVAILLAN

3 VOTE DES TAXES

Mme Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

A savoir :

Taxe foncière bâti	16.78 %
Taxe foncière non bâti	42.67 %

Il indique que le produit fiscal attendu s'élève à 226 166 €
Et propose au conseil de ne pas les modifier.
Approuvé à l'unanimité

4 DPU (Droit de Préemption Urbain) Vente SOPROMA au profit de Mr Mme Salort-Souteyrat

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Préemption concernant la vente de la propriété de SOPROMA au profit de Mr Mme Salort-Souteyrat.

5 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil, décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

1. BOULE Camaret/Travaillan : 200 €
2. Resto du Cœur : 50 €
3. Croix Rouge Française : 32 €
4. Comité des Loisirs Travaillannais : 6300 €
5. CATM-ACPG : 215 €
6. Club Bon Accueil : 1090 € (versé lors de la reprise des activités)
7. APE : 3900 €
8. Donneurs de Sang Bénévoles : 140 €
9. Amicale Pompiers de Camaret : 200 €
10. TFC Travaillan Football Club : 1800 € (un premier versement de 1200 € sera effectué, le solde éventuellement versé après avoir constaté l'état dans lequel se trouve le local et après avoir eu un rendez-vous avec le Président)

6 COMMISSION DE CONTRÔLE

Le Conseil, à l'unanimité, désigne en application de l'article R7 du Code Electoral les membres de la commission prévu à l'article L.19.

- Elue : Annie MEUNIER

7 TROMBINOSCOPE

Tous les membres du Conseil ont été photographié individuellement afin de mettre à jour le site de la commune, les informations en Mairie.

8 VOISINS VIGILANTS

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'annuler la convention relative au Voisins Vigilants. Personne ne souhaitant reprendre le dossier en cours.

9 GAZETTE

Patricia LISPAL indique vouloir faire paraître une nouvelle gazette pour la fin du mois de Juillet et demande une aide.
Annie MEUNIER, Katia VESSIOT, Cyril BRUSCOLINI participeront à la réalisation de cette nouvelle édition. Une nouvelle mise en page est proposée.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire indique que l'arrêté d'alignement du Conseil Départemental sur la RD 975, en centre village, a fait l'objet d'une procédure auprès du Tribunal Administratif par Mr et Mme EL AZZIOUI.
Le jugement rendu a confirmé la légalité de cet arrêté.
Un aménagement sera donc réalisé, dans le respect de l'arrêté, au moyen de bacs à fleurs afin de préserver le passage piéton, sans possibilité de parking, permettant ainsi d'évacuer les barrières. Précise que la place de parking sera également remise en service sur le Chemin de la Grande Draille, uniquement pour un véhicule léger. Le miroir de visibilité sera remis en place.

Mme le Maire indique qu'une déclaration a été faite auprès de l'assurance concernant une infiltration dans le Salle du Conseil.
Elle précise que la vérification des toitures par un professionnel, n'a détecté aucun problème au niveau des tuiles, seulement un problème de stockage de déchets organiques dans le chéneau, dû aux arbres appartenant à la propriété voisine.
Frédéric ANGOT et Cyril BRUSCOLINI proposent de vérifier les plans de la construction étant donné qu'il y a également présence d'un bassin proche du lieu sinistré.

Mme le Maire indique que la date du Vendredi 10 Juillet prochain, est fixée pour le vote des délégués Titulaires et Suppléants pour les prochaines Elections Sénatoriales du 27 septembre 2020. Il est demandé au Conseil d'être présent. L'heure sera communiquée ultérieurement.

Annie MEUNIER fait part d'une demande concernant les véhicules électriques.
Mme le Maire répond que l'emplacement a été prévu lors de la construction du parking mais que pour le moment il n'est pas envisagé d'y installer une borne.

Frédéric ANGOT indique que l'entretien de la Salle des Fêtes est non satisfaisant. Le contrat avec l'entreprise de nettoyage sera réétudié. En effet, des toiles d'araignées anciennes ne sont pas nettoyées, des traces restent au sol,…

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures 45
Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 1er Juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance
Marie-Christine ANDRIEU

Travaillan le 30 Juin 2020
Isabelle DALADIER, Maire

MAIRIE de TRAVAILLAN
84850 (Vaucluse)